

N° CP **Ge/26-07**  
Séance du **13 AVR. 2007**

**DESIGNATION DES CONSEILLERS GENERAUX  
AU SEIN DES ASSOCIATIONS FONCIERES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 modifiant les dispositions applicables aux associations syndicales,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5<sup>e</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne M. Eric STRAUMANN pour siéger au sein du bureau de l'association foncière de GRUSSENHEIM.



LE PRESIDENT



**Charles BUTTNER**

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions